

Novembre 2011 : un drôle de mois pour la Bio !

Alternant colloques de haut vol sur la bio et décisions législatives effrayantes, les évènements de cette fin d'année ont de quoi interpeller l'ensemble de la communauté agricole.

Le 24 novembre a eu lieu une mobilisation d'exception au niveau national : la FNAB, au cours de ces journées d'automne, a proposé deux colloques de haut niveau « Osons la Bio » et « l'agriculture biologique au service de la protection de l'eau : un enjeu de politiques agri-environnementales et territoriales ». Au cours du premier, les représentants politiques des candidats aux présidentielles se sont succédés pour débattre des propositions de leur parti concernant la bio. Le second colloque a permis de présenter les réussites de terrain de l'agriculture biologique en matière de protection de l'eau. Le mois précédent, un rapport du Ministère de l'environnement confirmait le coût exorbitant de la pollution agricole de l'eau (cf article...). Sachant que **l'agriculture biologique peut diviser par plus de 27 ce coût de retraitement¹**, ce colloque arrivait à point nommé...

Ironie du sort, quelques jours plus tard, le 28 novembre on assistait à la « grande braderie du vivant ». Le Conseil d'État invalidait le moratoire du gouvernement concernant le maïs OGM « Mon810 » tandis que dans la même journée, le parlement votait la loi sur les « Certificats d'Obtention Végétale » (COV) rendant payant l'usage de ses propres semences pour l'agriculteur ! En effet, les semences de ferme, jusqu'ici tolérées, seront « autorisées » sous condition de rétribuer les titulaires des COV c'est à dire... les semenciers.

Au niveau local, ce fut aussi, rappelons-le, le mois du forum professionnel de la bio du GABB 32 qui a accueilli pas moins de 130 visiteurs ! Bref, nous avons de quoi vous promettre quelques actus brûlantes pour ce numéro... Et surtout, un début d'année 2012 mouvementé...

1. Coûts de traitement inférieurs à 0,1€/m³ au lieu de 0,27€ – source : SWM, syndicat d'eau potable de la ville de Munich

Saline Bonnat, présidente du GABB 32

Taxes sur les semences de fermes : vers toujours plus de privatisation du vivant

Le 28 Novembre, les députés ont entériné la Loi sur les Certificats d'Obtention Végétale (COV) qui va étendre l'obligation de payer la « Contribution Volontaire Obligatoire » à 21 espèces : orge, avoine, pois, trèfle, luzerne....

Concrètement, les céréaliers devront payer une taxe sur la récolte qui sera prélevée sur la vente ou qui devra être payée directement s'ils souhaitent ressemer. Idem s'ils souhaitent nourrir leurs animaux : l'autoconsommation des céréales et les cultures fourragères entre aussi dans le dispositif qui concerne donc de près les éleveurs ! Le contrôle étant quasiment impossible, Xavier Beulin, Président de la FNSEA propose de demander au GNIS de trouver une solution pour faire payer les éleveurs... Les seuls producteurs exonérés seront ceux produisant moins de 92T de céréales, productivité rapidement atteinte pour un céréalier. La loi interdit par ailleurs complètement l'usage des semences de ferme pour les autres espèces (cultures intermédiaires, légumes, soja), rendant criminel leur usage. De plus, les variétés populaires, pourtant plébiscités par le Grenelle, ne pourront pas être inscrites au catalogue et donc commercialisées au vu de la définition légale du terme « variété ».

SOMMAIRE

- L'actu du bio.....p2
Les agriculteurs sont aussi des producteurs d'eau
Osons la Bio : une campagne pour 20% de Bio en 2020
Chronique Apiculture
- Réglementations.....p3
Taxes sur les semences de fermes
Veille OGM : Levée du moratoire sur le Mon810
- Infos techniques.....p3-5
La Gestion de l'enherbement en AB
- Offres/demandes.....p6
- Au niveau local.....p7
Le réseau de fermes témoins
Poulets végétaux
- L'actu du GABB.....p8
Forum de la bio
Nos formations & actus

Les agriculteurs sont aussi des producteurs d'eau...

Notre tête de réseau national, la FNAB, a organisé le 24 novembre dernier à Paris un colloque consacré à la problématique de la qualité de l'eau en lien avec les pratiques agricoles. L'occasion de faire le point sur ce que l'agriculture biologique peut apporter à la société civile sur ce point.

Une vaste audience de plus de 350 personnes (élus de collectivités, salariés de collectivités et d'agences de l'eau, animateurs en charge de démarches locales sur des zones de captages, référents du réseau FNAB...), réunies à la BNF pour entendre non seulement les constats, mais aussi les pistes d'actions évoquées par les acteurs de terrain.

Au rang des constats, les récents rapports publiés par l'Etat et la Cour des Comptes à l'automne 2011 ont été évoqués. Où il est fait état du coût réel actuel des pollutions diffuses agricoles (phytosanitaires et nitrates) pour les ménages français : « **Les dépenses annuelles de potabilisation entraînées par l'agriculture conventionnelle de parcelles situées dans les aires d'alimentation des captages se situent dans une fourchette de 828 à 2 430 €/ha ainsi cultivé** ». Ces estimations sont des minima, puisque certains coûts n'ont pas pu être inclus faute d'être connus pour l'instant (notamment celui du contentieux avec l'EU sur la question des nitrates). Et les mesures mises en œuvre depuis des années pour tenter de régler ce qui est en train de devenir un problème de société se sont montrées inefficaces, malgré des financements conséquents (eux aussi à la charge de la société civile).

Face à ces constats, la FNAB et les intervenants du colloque ont exposé les actions dont on connaît aujourd'hui de manière certaine l'influence positive sur les problèmes de pollutions diffuses agricoles, et les réussites de terrain de l'agriculture biologique en matière de protection de l'eau dans les zones prioritaires ont notamment été clairement explicitées. Ce sujet est un axe clé de l'action positive que les agriculteurs biologiques peuvent avoir sur leur territoire, aussi vous en entendrez à nouveau parler très prochainement dans les actualités du Gabb32 !

Les détails de ce colloque, les différentes interventions, et le dossier complet sont à lire et voir sur le site de la FNAB : www.fnab.org

« Osons la Bio ! » : Une campagne pour 20 % de bio en 2020 »

La FNAB en partenariat avec Terre de Liens et Bio Consomm'acteurs propose une vaste campagne destinée à interroger les politiques pour mettre au cœur du débat les enjeux de la bio mettre en œuvre des mesures concrètes pour atteindre 20% de bio en 2020. Cahier de propositions, colloques, pétition, campagne « Réagir » : tout un programme pour faire bouger les choses !

« Nous, producteurs, consommateurs et citoyens, parce que nous considérons que l'agriculture bio est écologiquement, socialement et économiquement, une des solutions prioritaires pour l'avenir, nous demandons aux candidats à l'élection présidentielle de 2012 de s'engager à soutenir avec force le développement de la bio par des mesures financières, fiscales et d'accompagnements techniques. »

C'est ainsi qu'est introduite la pétition « Osez la Bio » qui soutient le cahier propositionnel « **20 mesures clés pour 20% de bio en 2020** » rédigé par plusieurs acteurs clefs de la bio (FNAB, Terre de liens, Bio Consom'acteurs, Générations Futures, les Biodynamistes, Nature & Progrès et Agir pour l'environnement). Ces propositions transversales concrètes ont été présentées aux représentants « agricoles » des candidats à la présidentielle lors du colloque « Osons la Bio » du 24 Novembre à Paris.



Retrouvez le cahier propositionnel, le compte-rendu et les vidéos des débats avec les candidats sur www.fnab.org. L'ensemble de la campagne (pétitions et actions) est disponible sur un site commun : www.jaimelabio.fr

Chronique

Lors du dernier numéro, Philippe KINDTS, apiculteur bio Gersois, nous a initié au langage des abeilles. Nous avons pu découvrir l'accueil fait aux butineuses, déchargées de leurs récoltes dès leur arrivée à la ruche par les collecteuses. Suivons ces dernières pour découvrir ce que devient le nectar collecté...

Poursuivons notre progression vers le cœur de la ruche, en suivant une collecteuse chargée de nectar. En s'enfonçant dans l'obscurité chaleureuse (30 à 35°) de son châtaignier de cire, elle ajoute au suc floral qu'elle vient de recevoir diverses substances qui en décomposeront les sucres (le rendant ainsi plus digestes). Ce procédé l'enrichira d'un pouvoir conservateur et antibiotique. Ce miel nouveau né est cependant trop liquide. Il sera donc déposé sur les rayons puis réabsorbé après avoir perdu un peu de son eau par évaporation. Plusieurs collecteuses œuvrent ici ensemble et le miel naissant passe d'une abeille à l'autre jusqu'à ce que l'une d'entre elles l'estime concentré à point et file le déposer dans une alvéole propre dans laquelle il mûrirà lentement.

En effet, lorsqu'une alvéole est pleine, une bâisseuse survient et l'opercule d'un fin couvercle de cire. Sous cette membrane semi-perméable, les enzymes qui font du miel un aliment vivant continueront à le bonifier en simplifiant le fructose en glucose. Lors du dépôt des récoltes dans les alvéoles, les collecteuses rencontrent les bâisseuses et les nourrices. Celles-ci les informeront sur la taille du couvain et l'étendue des alvéoles disponibles. C'est sur cette base qu'elles adapteront leur comportement face aux butineuses. Mais ce n'est pas tout...

Retrouvez les chroniques apiculture dans les numéros précédents d'Objectif Bio sur : www.gabb32.org



>> Suite de la Une

Taxes sur les semences de fermes : vers toujours plus de privatisation du vivant

Alors que les semenciers ne fournissent actuellement que 50% des volumes, cette loi vise à leur assurer le monopole sur ce patrimoine inestimable. En effet, en augmentant progressivement ces taxes, l'usage des semences de fermes perdra peu à peu son intérêt au profit des semences certifiées. Une hégémonie sur le patrimoine qui nourrit l'humanité, une dépendance totale des paysans : cette loi est lourde de conséquences pour la sécurité alimentaire, la biodiversité et la pérennité des fermes.

Voilà ce que viennent de voter les députés sous la pression des lobbies semenciers et du président de la FNSEA, qui a fait fi de l'avis des agriculteurs membres, non favorables à cette loi. Effectivement, concernant les COV, tous les paysans sont en dangers, bio ou pas puisqu'en conventionnel, l'usage de ses propres semences et aussi très répandu. L'achat de semences ou le paiement de la taxe alourdira les charges toujours au détriment des plus fragiles financièrement.

Il faut aussi savoir que seul 15% de la taxe sur le blé sert actuellement à financer des programmes de recherches définis au sein du CTPS par les obtenteurs et semenciers alors qu'on nous rebat les oreilles avec la nécessité de financer cette dernière pour justifier de cette loi. Quant aux montants, ils seront décidés par l'Interprofession des semences, présidé par le vice-président de l'Union Française des Semenciers qui demande le passage de 3,5-4€/ha à 10€/ha soit trois fois plus ! Le total prélevé représentera ainsi 100 millions dont 85 pourraient ne pas être alloués à la recherche si on suit la logique de ce qui se fait sur le blé... Aucun problème d'ailleurs pour que cet argent soit alloué au dépôt de nouveaux brevets : la boucle est bouclée !

De plus, n'oublions pas l'impact déplorable qu'aura cette loi sur l'environnement notamment sur les objectifs de préservation de l'eau, d'Ecophyto et de préservation de la biodiversité. En effet, les semences de fermes sont trois fois moins traitées grâce à leur adaptation aux conditions pédo-climatiques et leur résistance aux maladies¹.

Retrouvez la « Campagne pour une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs par la libération des semences paysannes et fermières » sur www.semonslabiodiversite.com

1. INRA Grignon – Claude Pope de Valavielle et Patrick Saulas

Veille ⑨ : Levé du moratoire sur le Mon810

Le 28 novembre, le Conseil d'État a demandé l'annulation du moratoire sur le maïs Mon810 dont la culture était interdite en France depuis 2007. Il a rendu cette décision après avoir eu la réponse de la Cour de Justice de l'UE (CJUE) qui a invalidé la procédure du gouvernement français.

Selon la CJUE, la France s'est appuyée sur des lois non adaptées à la situation pour mettre en place son moratoire. Seul le règlement 1829/2003 aurait pu être invoqué mais la procédure est stricte. Elle impose que la commission européenne soit informée de la décision nationale avant sa mise en œuvre et que les membres doivent établir « *outre l'urgence, l'existence d'une situation susceptible de présenter un risque important mettant en péril de façon manifeste la santé humaine, la santé animale ou l'environnement* ». Pour le Conseil d'État, le gouvernement n'a pas apporté la preuve qu'il existait de risques conséquents pour la santé ou l'environnement. L'État français doit donc lever son moratoire mais aussi payer 14 000€ de dommages et intérêts aux plaignants. Cependant, il maintient son opposition et cherche une solution juridique pour remettre en place ce moratoire, arguant notamment que le Haut Conseil des Biotechnologies et plusieurs études scientifiques récentes émettent des réserves sur l'innocuité environnementale de ce maïs.

L'annulation, qui prend effet immédiatement, permet en théorie l'achat et le semis de Mon810 au printemps. Cependant, au vu de la position de l'État, le semis de cet OGM représente un risque financier non négligeable.

Le MON810 est un maïs « Bt », c'est à dire qu'il contient un gène issu de la bactérie « *Bacillus Thuringiensis* » codant pour une toxine insecticide. L'objectif est de le protéger des attaques de chenilles.

Le Haut conseil des biotechnologies (HCB), saisi en 2010 par le gouvernement à propos du MON 810, avait conclu que les inconvénients (notamment économiques) de cet OGM étaient plus importants que les avantages. Il avait aussi pointé les risques de dissémination et les incertitudes concernant les effets sur les abeilles et animaux d'élevage. Le comité scientifique du HCB n'avait cependant pas noté « d'éléments de risques biologiques que l'on puisse qualifier de majeurs ».

Pourtant, la même année, une étude des chercheurs du Criigen (dont le professeur Gilles-Eric Séralini) et des universités de Caen et Rouen, démontrait la toxicité de trois maïs génétiquement modifiés (MON810, MON863 et NK603) : "chaque fois, (...) les reins et le foie qui sont les principaux organes réagissant lors d'une intoxication alimentaire chimique, ont des problèmes". Ces chercheurs avaient alors demandé une « interdiction ferme » de ces OGM...

La gestion de l'enherbement en AB : à chacun sa stratégie !

Lors du forum de l'agriculture biologique du 21 novembre dernier, Alain Daguzan et Pierre Pujos nous ont fait part de leur stratégie de maîtrise de ces plantes communément appelées «mauvaises herbes». Tous deux présentent des systèmes fonctionnels, bien que très différents. Voici donc quelques pistes de réflexion pour mener à bien la conduite de vos cultures.

Si les « adventices » ou « flore naturelle concurrente » ont su rester présentes sur nos sols cultivés, c'est en élaborant des stratégies de reproduction très performantes ! Effectivement :

Elles disposent d'une horloge biologique leur permettant de **germer sur plusieurs années** (ex : une graine de folle avoine ou de vulpin peut se conserver dans le sol pendant 15 ans ! Sans parler de la moutarde qui peut attendre plus de 50 ans !) ;

Elles produisent une **quantité importante de graines** (ex : jusqu'à 40 000 graines /pied de panic !) ;

Certaines peuvent également se reproduire par voie végétative, avec la présence de **rhizomes** (ex : le chardon, bien qu'il produise des graines, très peu sont viables) ;

Chacune lève à une **saison bien précise** : le vulpin à l'automne, le panic et le datura, de juin à septembre ! A chaque culture ses « compagnes » ! ;

Enfin, elles se sont adaptées à **tous types de sols** : moutarde et rapistre se développeront sur sols argilo-calcaires, la ravenelle sur sols acides, le gaillet et le liseron des champs, sur ceux riches en nitrates, le chardon et le rumex sur sols compactés et certaines un peu partout (folle avoine et panic).

Connaître la biologie de ces plantes s'avère donc incontournable pour les maîtriser ! C'est sur ces connaissances que s'appuient le travail d'Alain et Pierre. Ils mettent en place des rotations adaptées à la lutte contre les adventices où les cultures intermédiaires ont toutes leur importance. Ces rotations sont amenées à évoluer selon leurs observations.

Alain Daguzan est agriculteur à Crastes, en polyculture-élevage sur sols argilo-calcaires. Le tableau page suivante présente la rotation actuellement mise en place, intégrant trois cultures de vente mais aussi trois cultures intermédiaires.

Cette rotation est en constante évolution, toujours objectivement remise en question. Actuellement, sur trois aspects :

- Les interventions manuelles demandent beaucoup de temps de travail, bien qu'elles soient indispensables pour prévenir l'envahissement de certaines plantes (datura, xanthium, ambroisie...) ;
- Les interventions mécaniques réalisant un travail profond sont trop nombreuses ;
- Il n'y a pas de culture pérenne pour contrôler les chardons (ex : luzerne). Cependant, ce n'est pas une priorité car le développement du chardon est déjà limité du fait qu'un tiers des surfaces est en cultures d'été.



Rapistre rugueux



Daturà stramoine



Lampourde



Panic pied de coq

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site de l'ITAB : www.itab.asso.fr

- Rubrique fiches techniques, thématique enherbement, liste des fiches techniques réalisées par les acteurs de la bio – nombreux 4 pages gratuits à commander ou télécharger
- Le guide de l'ITAB : "Maîtriser les adventices en grandes cultures biologiques" - 28€ TTC

Année	Culture	Interventions	Remarques
1	Culture de pois	Récolte le 20 juin	
	Couvert estival de tournesol	Semis fin juin et destruction entre le 30 août et le 15 septembre par broyage	Prise de décision selon le développement des plantes concurrentes (avant montée à graine du panic et de la moutarde) ; Passage de la herse étrille pour favoriser la levée des adventices estivales
2	Culture de blé	Préparation du lit de semence (déchaumage et vibroculteur) puis semis entre 25 nov. et 20 déc.	Plus le semis est tardif moins il y a de levée de la flore concurrente
		Désherbage : deux passages de herse étrille début tallage (un aller-retour avec 1 à 2 jours d'intervalle)	Intervention manuelle contre la folle avoine et le rapistre, autour et au sein des parcelles
	Couvert estival de tournesol	Semis entre le 5 et le 20 juillet, passage de la herse étrille et destruction vers 15-30 sept. Au cultivateur	Si présence de chardons, travail du sol plus profond avec une sous-soleuse : impérativement sur sol sec ! Herse étrille pour favoriser la levée des adventices estivales
	Couvert hivernal de féverole	Semis à la volée (15 oct-10 nov.), recouvert au vibro., herse étrille et destruction entre 10 et 20 avril, avec un cultivateur à lame ou une rotative combiné à un vibro. suivi du rotavator	Herse étrille pendant l'hiver pour faire lever la moutarde et le rapistre ainsi que pour aplatiser la surface du sol et permettre un travail homogène, sur les premiers cm, lors de la destruction
3	Culture de soja	Semis entre le 30 avril et le 15 mai ; Désherbage ; récolte et déchaumage....	Passage de l'écrouteuse dès que les rangs apparaissent, deux passages si nécessaire, puis un passage de herse étrille et deux binages (+ arrachage manuel, avec exportation des plantes hors de la parcelle, certaines ayant la capacité de mourir une fois arrachée : les adventices sont plus facilement repérables dans le soja que dans le tournesol) ;

Pierre Pujos est agriculteur bio à St-Puy depuis 1998, sur sols argilo-calcaires. La gestion des adventices dans ses cultures de vente est également une question centrale mais cette fois ci, abordée au travers d'une rotation longue et très diversifiée : Il s'agit d'une rotation de 8-10 ans où s'alternent tous les deux ans des cultures d'hiver et d'été : le cycle des adventices est ainsi « cassé », évitant la sélection d'une flore spécifique envahissante ;

La luzerne est intégrée en tête de rotation, son effet étouffant et des fauches successives pendant 1 à 3 ans limitent le développement des plantes les plus coriaces telle que le chardon !

Il y a également une alternance de cultures à grands écartements (tournesol, sorgho) avec des cultures en plein (orge, féverole) ce qui permet de diversifier la stratégie de contrôle des adventices, en intégrant (seulement) trois désherbagés mécaniques avec une bineuse, sur tournesol et sorgho ;

Le semis direct de céréales d'hiver dans une luzerne vivante d'au moins un an et demi est une autre particularité de cet agrosystème (*Cf. bulletins précédents*) : la luzerne est une plante à développement estival, les adventices d'hiver ont ainsi été détruites lors des fauches successives permettant l'implantation d'un blé. Celui-ci doit cependant être très couvrant afin que la luzerne, seulement scalpée lors du semis, ne reprenne pas le dessus.

De façon générale, le sol n'est jamais laissé à nu, même lors des intercultures, des couverts végétaux sont implantés, concurrençant là aussi la flore spontanée. Cette rotation longue et diversifiée nécessite peu d'intervention de désherbage, jouant sur la concurrence entre les végétaux, méthode nécessitant une connaissance précise de la biologie de chaque espèce et variétés.



Bulletin Offres-Demandes Décembre 2011

OFFRES

PRODUIT		COMMENTAIRES	NOM	COMMUNE	CONTACT
Donne fumier de cheval frais (sur paille) à enlever dans les boxes. 3,5 T de fumier /10 jours.		9 boxes en activité de fin novembre à fin avril. Durée d'engagement libre. Accès aux boxes bien stabilisés.	Brigitte Grazide	Entre Samatan et L'Isle-en-Dodon (32)	06 84 75 76 20 brigittegrazide@yahoo.fr
Vends 50 boules foin de luzerne, 2° coupe AB	AB		Gerlinde Rausch	MASEUBE (32)	05 62 66 13 85
Vends graines de luzerne	AB		Nicolas Méliet		06 86 27 11 02 mltn@orange.fr
Vends 13 porcelets Gascognes à 4 mois, 6 porcs à 12 mois, prêts à tuer et 1 verrat à 4 ans.	AB		Martin Worner	TRAVERSERES (32)	09 65 17 32 10 - bio@aulape.fr
Vends graines de Féverole	C2		Bertrand Maisonnave	LIAS D'ARMAGNAC (32)	06 80 10 89 37 - bertrand.maiso@free.fr
Vends agneaux et moutons	AB		Françoise Gablier	ROQUEFIXADE (09)	07 86 18 04 20 - fgablier@gmail.com
Vends Avoine	C2		Michel Lascours	ENDOUIELLE (32)	05 62 07 92 79 06 76 16 42 03 michel.lascours@hotmail.fr

DEMANDES

PRODUIT		COMMENTAIRES	NOM	COMMUNE	CONTACT
Cherche Triticale bio	AB		Guy Dubosc	BEDECHAN (32)	05 62 65 44 83 (le soir de préférence)
Cherche petit veau Repoulet en bio.	AB				
Cherche 1 ou 2 vaches laitières en production de préférence, races rustiques, transport si possible.	AB		Pascal Blanchard	AULON (65)	lafermedescarlines@free.fr
Cherche féverole, ou pois, lupin	AB		François Calvet	LACAVE (09)	05 61 96 64 32 - francoiscalvet@laposte.net

Petites annonces

Cherche associé en élevage de chèvres biologiques

Sud-Ouest du Gers : en bio depuis 1979 et proches de la retraite, nous cherchons un nouvel associé au sein du GAEC "Méliet", en vue d'une transmission (échéance juillet 2013) Sur 15 ha en coteaux, nous élevons une cinquantaine de chèvres dont nous transformons le lait en fromages vendus directement sur trois marchés. Logement possible sur la ferme.

Pour tous renseignements : 05 62 67 57 96 ou 06 86 79 73 42

Recherche maraîcher ou couple pour s'installer dans le Gers

Certifiés depuis 1985, nous cultivons sur 33 ha : 0,5 ha de maraîchage, 0,5 ha de vigne (raisin de table et vin rouge), 1,3 ha d'ail. Le reste étant des céréales: blé, féverole, tournesol et association de luzerne.

Vente à la ferme des légumes de saison, du vin, du raisin, de produits locaux. Le samedi matin, dégustation de recettes préparées à partir de nos légumes. Nous essayons de favoriser au maximum les échanges, la communication, les relations humaines, la transparence et l'information détaillée sur les produits. La personne intéressée devra être suffisamment autonome et capable de dégager un salaire. Pour cela, ensemble, nous mettrons en place une structure adaptée aux circonstances et aux affinités de chacun de type « gaec » ou autre statut.

Pierre Dalavat - la Mongette - 32500 Urdens - mongettebio@yahoo.fr - Tel : 05 62 06 28 21..

Inauguration du réseau de fermes témoins FRAB Midi-Pyrénées

Cette année la FRAB Midi-Pyrénées a mis en place un réseau de fermes témoins porté par les GABs dans les départements. Le 22 novembre a eu lieu l'inauguration du réseau de Haute-Garonne. Une quarantaine d'acteurs sensibilisés à l'agriculture biologique (agriculteurs, représentants d'associations et de syndicats, élus) se sont retrouvés sur la ferme Grillet, chez Mathias et Hélène Baumgartner à Gaillac-Toulza (31).

Thomas Faure, président de la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique (FRAB) et du groupement haut-garonnais de l'agriculture biologique (ERABLES 31), a accueilli les personnes invitées et a expliqué le rôle et les objectifs du réseau régional des Fermes Témoins Bio. « Ce réseau de fermes témoins est ouvert à tous ceux qui veulent en savoir plus sur l'agriculture biologique : les élus, les collectivités locales, les scolaires d'établissements agricoles, le grand public, les agriculteurs bio ou en conventionnel. »

Ces fermes témoins montrent la diversité des systèmes de production présents en agriculture biologique en Midi-Pyrénées. Leur but : montrer la diversité des exploitations, mais aussi répondre à toutes les personnes qui s'interrogent sur le bio aussi bien d'un point de vue technique qu'environnemental. Ces fermes démontrent la viabilité économique et la technicité des exploitations agricoles biologiques. Une plaquette regroupe la soixantaine de fermes bio du réseau régional des Fermes Témoins Bio.

Le couple d'éleveurs de volailles a fait visiter la ferme : du champ de blé jusqu'au conditionnement des œufs en passant par les bâtiments pour les poulets de chair, les poules pondeuses et les poussinières. Installés en 1999, la conversion vers l'agriculture biologique a débuté dès l'année suivante. « Dès le début, j'avais la volonté de faire du bio, car c'est techniquement intéressant et c'est un challenge d'y arriver (comparé aux céréales en conventionnel). C'est plus intéressant car on travaille en préventif, et pas en curatif. »

Cette ferme bio est un exemple frappant de valorisation du milieu rural et de l'activité agricole. Depuis l'installation de Mathias en individuel, deux emplois ont pu être créés sur l'exploitation : celui d'Hélène puis d'un ouvrier agricole.

La diversité des débouchés (vente directe, magasins spécialisés, restauration hors domicile) est un élément clé de la réussite de cette ferme de 3000 poules pondeuses, 6000 poulets de chair et 200 chapons par an. Mieux vaut ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier...

Pour mieux connaître le réseau de fermes témoins, retrouvez les fiches de présentation des exploitations sur www.biomidipyrenees.org

Poulets végétaux : l'association « Bien Vivre dans le Gers » se mobilise

Depuis plusieurs mois, les acteurs associatifs et la société civile s'organisent pour dénoncer les projets d'élevages industriels que nous vous présentons dans notre dernier numéro (cf Objectif Bio n°33). Pour rappel, il s'agit de la création de plusieurs sites d'élevages de poulets dans des conditions environnementales et sanitaires effrayantes (22 poulets/m², centaines de tonnes d'effluents, production bas de gamme...).

L'association « Bien Vivre dans le Gers » a donc été créée pour informer sur les conséquences dramatiques de ces projets. L'adhésion est ouverte aux personnes morales et aux particuliers : n'hésitez pas à apporter votre soutien !

Concernant l'avancement des projets, le préfet a autorisé l'installation de deux sites supplémentaires (Lannepax et Saint Elix Theux), mettant en avant la légalité de la démarche et sa viabilité économique alors même que l'association avait pointé plusieurs dysfonctionnements sur ce dernier point. Bien Vivre dans le Gers déposera donc un recours concernant ces deux sites. Des réunions publiques sont prévues dans toutes les villes importantes du département afin que le public soit réellement informé des nuisances et des conséquences. La première réunion a eu lieu le 8 décembre à Auch. Les prochaines se tiendront entre janvier et février (villes prévues : Eauze, Vic, Monlezun et Duffort). L'association s'exprimera notamment sur les dangers les plus importants que représentent ces élevages : nuisances et risques sanitaires pour les riverains, déqualification et précarisation de l'agriculteur, tromperie des consommateurs sur les conditions d'élevage et les avantages à l'achat, menace environnementale (qualité de l'eau, des sols...), négation du bien-être animal... Sans oublier les conséquences sur l'image du département qui s'en trouvera fortement compromise : la production industrielle risquant de prendre le dessus sur les filières de qualité.

Dans le même temps, il semble que la préfecture prévoit une table ronde sur le sujet en janvier : cependant plusieurs sites étant déjà autorisés, il semble que la consultation soit un peu tardive.

Infos : www.bienvivredanslegers.org

Succès pour le Forum de l'Agriculture Biologique !

Plus de 130 personnes se sont déplacées pour le « Forum de l'agriculture biologique ». Un vrai succès donc pour cet après-midi riche d'échanges et de rencontres : des interventions de qualité se sont succédées sur les aspects réglementaires, financiers, techniques, énergie et débouchés.

Les retours des visiteurs ont été très positifs. « Professionnel et convivial », c'est ainsi que les agriculteurs présents ont décrit la journée, interrogés par les animateurs lors de la clôture de l'évènement autour d'une collation bio et locale.

Pour l'an prochain, le GABB escompte dépasser les 150 visiteurs et fourmille déjà d'idées avec notamment l'envie d'aborder les questions « santé et environnement » qui interpellent les agriculteurs conventionnels. Le cœur de l'évènement continuera d'être la partie « technique » afin de répondre aux nombreuses sollicitations des producteurs.

L'autre débat qui a fait mouche hier est celui concernant l'avenir des débouchés en bio. Les identifiants privés qui apportent davantage de garanties socio-environnementales et une identification géographique (comme Bio Cohérence) ont été cités comme la solution pour pérenniser la bio en répondant aux attentes du consommateur. A la croisée entre attentes sociétales et avenir de l'agriculture, ce débat mérite d'être approfondi et trouvera sans doute sa place lors du prochain forum !

Pour ceux qui n'ont pu faire le déplacement, le GABB prévoit des « actes » de cette journée où seront présentés les résumés des ateliers. Un document à retrouver sur son site : www.gabb32.org.



Vie du GABB

Un automne en fanfare pour le GABB qui voit se conclure certains projets mais surtout en démarrer d'autres... Quelques exemples emblématiques de nos dernières actions :

Réseau de fermes témoins : la première étape s'achève en cette fin d'année. 19 producteurs référencés et 5 fiches réalisées pour le Gers ! Pour 2012, des fiches systèmes transversales et visites sont prévues.

Réunion TCS : Après la diffusion d'un questionnaire et la compilation des réponses, le GABB a organisé une réunion pour en présenter les résultats. Pas loin de 30 personnes sont venues assister à cette réunion ! Un projet fédérateur émerge sur cette thématique pour travailler collectivement à l'amélioration des pratiques et la mise en place d'essais.

Resto Co : La première partie de la formation "créer les conditions pour livrer la restauration collective" s'est déroulée le 2 décembre. La suite se déroulera le 26 janvier prochain à Riscle avec notamment la visite des locaux de la cuisine du collège. Cette deuxième partie est ouverte à tous, l'inscription est donc possible si vous n'avez pas suivi la première.

> Les rendez-vous du GABB

Créer les conditions pour livrer la restauration collective
2ème partie à Riscle - 26 janvier 2012

Vinification en agriculture biologique
9 février 2012 - Stéphane Becquet

Première journée d'échanges sur les cultures intermédiaires
10 février 2012

Greffage des arbres fruitiers
1ère partie: greffe à l'anglaise le 22 février - Thierry Ramat

Gestion de la fertilité et protection du vignoble en AB
27-28 février 2012 - Albane Bervas

Inscrivez-vous pour être informé de tout changement de programme.
marlene.aucante@gabb32.org et florent.rayrolles@gabb32.org
Tél. 05.62.61.77.55

Qui sommes-nous ?

Le GABB 32, association créée en 1994, regroupe les agriculteurs biologiques et biodynamiques du Gers. Depuis 2008, il fédère aussi consommateurs, transformateurs et distributeurs. Il appartient au réseau régional et national de la bio (FRAB MP, FNAB).

SES VALEURS

- Promouvoir une agriculture écologique cohérente : production locale, biodiversité, préservation de l'eau...
- Défendre l'aspect social de l'agriculture : exploitation bio à taille humaine, développement de l'emploi...
- Construire une agriculture viable : autonomie, reconquête de la valeur ajoutée...

SERVICES :

- soutenir les projets des agriculteurs
- accompagner les reconversions
- Formations
- Promotion de la bio (scolaires, grand public...)
- Représenter et défendre les agriculteurs biologiques

GABB 32 - Maison de l'agriculture BP 161
32003 Auch Cedex

05 62 61 77 55 - contact@gabb32.org

Bulletin « Objectif Bio » N°33 – Août 2011

Directrice de publication : Sabine Bonnot

Rédacteurs : M. Aucante – S. Bonnot

D. Khan – P. Kindts – F. Rayrolles